



Erasmus
gestion

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ROYANCE SELECTION INTERNATIONALE - ISIN FR0010550194

Cet OPCVM est géré par ERASMUS GESTION.
L'OPCVM est soumis au droit français

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est d'obtenir une appréciation du capital à un horizon supérieur à 5 ans en relation avec l'évolution des marchés d'actions et d'obligations internationaux en s'efforçant d'atteindre une performance annuelle supérieure à 5 % net de frais de gestion. La gestion s'effectue de façon discrétionnaire et repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations...)

L'attention des souscripteurs potentiels est attirée sur le fait que cet Objectif de gestion, est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds.

Indicateur de référence : La politique de gestion est par nature extrêmement souple et dépend de l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés. Aucun indicateur de référence n'est défini.

Stratégie de gestion : L'objectif de l'OPCVM est de rechercher en permanence des opportunités de marché et de rester flexible sur l'ensemble du portefeuille (exposition entre 0 – 100% de l'actif net sur les marchés actions). Le gérant conserve toute latitude, en cas d'anticipation défavorable, de réduire à 0% son exposition aux marchés d'actions.

La fourchette d'investissement aux produits de taux pouvant ainsi se situer également entre 0-100% de l'actif net.

L'univers d'investissement est ainsi composé des classes d'actifs suivantes : actions, obligations (souverain, corporate, high yield à caractère spéculatif), alternatif ou monétaire (les investissements étant réalisés au travers d'OPCVM sélectionnés ou en direct).

Toutes les zones géographiques (Europe, USA, Japon, Asie et pays émergents) peuvent être représentées, de même que certains choix sectoriels ou de style (valeurs « value » valeurs de croissance, petites capitalisations...) peuvent être effectués.

Aucune allocation stratégique de référence n'est déterminée. Le portefeuille du Fonds est composé selon un principe de « total return », c'est-à-dire selon un principe de recherche de valorisation du portefeuille peu corrélée aux marchés.

En fonction de ses anticipations sur les risques et opportunités de marché et de ses convictions fortes, le gérant sélectionne plusieurs classes d'actifs, zones géographiques, secteurs ou styles de gestion et détermine la pondération qu'il souhaite affecter à chacun d'entre eux.

Les OPCVM composant le portefeuille seront sélectionnés à partir de critères quantitatifs et qualitatifs et retenus d'après leur capacité à répondre à l'allocation d'actifs visée par l'équipe de gestion

Le Fonds sera investi au minimum à hauteur de 50% de son actif en parts et actions d'autres OPCVM : parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger coordonnés (agréés conformément à la Directive 2009/65/CE) investissant au maximum 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM ou de fonds d'investissement. Le Fonds pourra également investir dans la limite de 30% de son actif en parts et actions d'autres OPC français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étrangers, européens ou non, qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier. Le Fonds se réserve la possibilité d'investir dans les OPCVM promus ou gérés par Erasmus Gestion dans la limite de 40% de l'actif, hors OPCVM de trésorerie.

Cette sélection pourra être complétée par la détention de titres en direct à hauteur de 49% maximum de l'actif net. Les investissements en actions se feront de manière opportuniste, à la discrétion du gérant, sans aucune contrainte de répartition géographique, sectorielle, de capitalisation ou autre. Seul le potentiel d'appréciation déterminera la sélection et le poids des titres mis en portefeuille. La répartition dette privée/publique des instruments de taux n'est pas déterminée à l'avance, elle s'effectuera en fonction des opportunités de marché. De la même façon, le gérant déterminera la durée et la sensibilité des obligations qu'il détiendra en portefeuille en fonction des objectifs de gestion et des opportunités de marché. Aucun critère relatif à la notation n'est imposé au gérant ; toutefois, la qualité de signature des émetteurs détenus en portefeuille devra rester accessoire pour les signatures « High Yield » (à caractère spéculatif).

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, à terme ferme ou conditionnel (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger dans l'objectif de couvrir et ou exposer le portefeuille contre les risques actions et de taux et couvrir le portefeuille contre le risque de change, dans la limite maximum de 100% de l'actif net.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour ouvrable jusqu'à 11h15 (heure de Paris) auprès de BNP PARIBAS S.A. 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée à partir des cours de clôture du même jour.

Recommandation : La durée de placement recommandée est de 5 ans. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible ← Rendement potentiellement plus faible | Rendement potentiellement plus élevé → A risque plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur synthétique a été calculé à partir du maximum entre la volatilité historique, estimée, des performances hebdomadaires de la part sur une période de 5 ans et celle estimée à partir des performances hebdomadaires d'un indice composite sur la même période. La composition de cet indice a été déterminée à partir des expositions actuelles du fonds aux principaux facteurs de risque de marché.

Le risque de l'OPCVM se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique. Ce niveau de risque intermédiaire s'explique par une exposition flexible du portefeuille aux principales classes d'actifs (actions, obligations, alternatif, monétaire) selon l'anticipation du gérant.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur

Par ailleurs, le fonds pouvant investir, directement ou par le biais de parts d'OPCVM, en obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire, il est exposé au risque de crédit en cas de dégradation de la qualité de crédit ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille. En cas de dégradation de la notation, la valeur liquidative de l'OPCVM baissera.

Enfin, le fonds est exposé au risque lié à l'utilisation de produits dérivés, notamment en raison de la possibilité pour le fonds de se couvrir ou de s'exposer aux marchés par le biais de contrats à terme fermes (futures) ou conditionnels (options). La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement dans le prospectus disponible auprès de Erasmus Gestion

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00 %
Frais de sortie	néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci soit investi. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants*	3,43 % (*)

(*)Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos au 31/12/2021 et peut varier d'une année à l'autre.

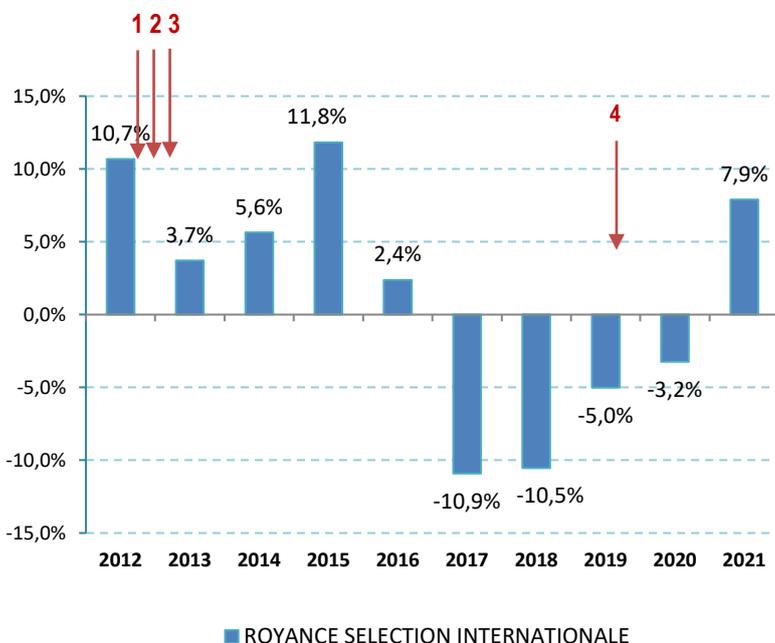
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	0,52 % (**)

La commission de surperformance est variable et égale à 15% de la surperformance au-delà de 5% annualisé (**). Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos au 31/12/2021 et peut varier d'une année à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 11 et 12 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.erasmusgestion.com.

Les frais courants ne contiennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



Indicateur de référence : Non applicable

Les commissions d'entrée éventuellement prélevées ne sont pas prises en compte dans le calcul des performances.

Les frais courants ainsi que la commission de surperformance sont pris en compte dans le calcul des performances.

Cet OPCVM a été créé le 28/12/2007. Devise utilisée pour les calculs : EUR

Changements significatifs au cours des 10 dernières années :

1. 05/10/2012 : Les gérants pourront ainsi prendre des positions en vue d'exposer les portefeuilles au risque de change mais également en vue de les couvrir contre ce même risque de change (en utilisant des contrats de change à terme, des futures, des swaps ou des options).

2. 01/11/2012 : L'exposition actions est ramenée de 0% à 100% au lieu de 40% à 100% précédemment

3. 01/01/2013 : L'objectif de performance est ramené à 5% au lieu de 7% précédemment. Du fait du changement d'objectif de performance, la commission de surperformance sera égale à 15% TTC de la surperformance au-delà de 5% annualisé et non plus au-delà de 7% précédemment.

4. 01/02/2019 : Changement de société de gestion et de dépositaire. L'horizon d'investissement évolue à 5 ans.

Avertissement : les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP PARIBAS S.A. adresse postale : Grands Moulins de Pantin 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : le prospectus, les documents d'information des parts R et I, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont disponibles sur le site www.erasmusgestion.com ou sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande du porteur en contactant ERASMUS GESTION au 01 71 70 43 10 ou par e-mail à contact@erasmusgestion.com ou par courrier au 14 rue de Marignan, 75008 PARIS.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : la valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès d'ERASMUS GESTION ou sur le site www.erasmusgestion.com.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Responsabilité : la responsabilité d'Erasmus Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion ERASMUS GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Politique de rémunération actualisée : Politique de rémunération actualisée : Les détails de la politique de rémunération actualisée, dont, notamment, une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, sont disponibles sur <http://www.erasmusgestion.com>. Un exemplaire papier peut être obtenu gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour 06/10/2022.